

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3986-2016

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2017-2026
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**PLAN D'ARGUMENTATION SUR LA PRÉVISION DE LA DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC
DISTRIBUTION EN RÉSEAU INTÉGRÉ POUR 2017-2026**

M^e Dominique Neuman
Procureur

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 2 juin 2017

PLAN D'ARGUMENTATION SUR LA PRÉVISION DE LA DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION EN RÉSEAU INTÉGRÉ POUR 2017-2026

Rôle de la prévision de la demande :

- Suffisance des approvisionnements planifiés. Permet de réduire ou éviter le recours à des approvisionnements sur les marchés de court terme (pouvant être plus polluants).
- Éviter aussi l'accroissement des surplus contrats d'approvisionnement. Désincite Hydro-Québec Distribution à proposer ou entreprendre des mesures d'efficacité énergétique (exemple : le report sine die du Projet CATVAR).

Devoir de neutralité du prévisionniste. Ne pas se laisser influencer par les conséquences pour modifier sa méthodologie. Au contraire, fournir une prévision la plus exacte possible afin de fournir aux décideurs l'outil dont ils auront besoin pour effectuer les choix appropriés d'approvisionnement compte tenu des risques :

- **Jacques FONTAINE (pour SÉ-AQLPA)**, Dossier R-3986-2016, Pièce A-0033, n.s. vol. 5, 31 mai 2017, Témoignage oral, p. 113 :

l'argument de la prévisionniste d'Hydro-Québec, à l'effet qu'elle doit satisfaire la demande, c'est vrai, mais c'est pas... Le rôle d'un prévisionniste généralement, c'est de pas s'occuper des conséquences de ses gestes. C'est un preneur aux livres. Je prends pour les méchants, je prends pour les bons, c'est pareil, mais pas le planificateur. Le planificateur, lui, il a un but. Mais le prévisionniste, lui, il est supposé être aveugle aux conséquences.

- **UNION DES CONSOMMATEURS**, Dossier R-3986-2016, Pièce A-0035, n.s. vol. 6, 1^{er} juin 2017, Plaidoirie orale, p. 84 :

monsieur Fontaine [...] vous disait que quand on fait une prévision, ça doit être fait de façon objective et non pas en regardant à plus au cas où [...] il ne faut pas se mêler de ce qui vient après.

Jacques FONTAINE avec la collaboration de Jean-Claude DESLAURIERS, Dossier R-3986-2016, Pièce C-SÉ-AQLPA-0014 (et erratum 0024), SÉ-AQLPA-1, Docs.1 et 1.1, *La prévision de la demande 2017-2026 du réseau intégré d'Hydro-Québec Distribution et l'écart type de l'hydraulicité du Producteur*. Présenté aux n.s. vol. 5, 31 mai 2017, pp. 60 et suiv.

RECOMMANDATION NO. 1-1 :

Nous recommandons à la Régie de demander au Distributeur de raffiner l'impact prévisionnel des mesures d'éclairage, surtout à long terme.

- Hypothèses sur lesquelles se fonde l'effet croisé de seulement 40 % utilisé par HQD pour les changements d'ampoule au DEL.

RECOMMANDATION NO. 1-2 :

Nous recommandons à la Régie de se déclarer satisfaite de la procédure de normalisation des ventes mise en place par le Distributeur mais elle doit se montrer vigilante dans un contexte de faible croissance.

- Très forte part de la normalisation dans la prévision de la demande normalisée par rapport au taux de croissance décennal total.

RECOMMANDATION NO. 1-3 :

Nous recommandons à la Régie de requérir qu'Hydro-Québec Distribution s'inspire de l'approche de Gaz Métro et rétablisse une asymétrie dans ses scénarios d'encadrement. Nous croyons cette asymétrie devrait être équiprobable.

- Des scénarios d'encadrement équidistants en termes de probabilité, non en termes de volumes.
- Il n'appartient pas au prévisionniste de se substituer au planificateur. Il lui appartient au contraire d'informer le planificateur.

RECOMMANDATION NO. 1-4 (REFORMULÉE) :

Nous recommandons à la Régie de demander une étude sur l'évolution de l'écart-type des apports du parc de production d'Hydro-Québec Production afin de valider si la diminution de l'écart-type constatée depuis 1979 reflète ou non une nouvelle réalité.

- Il serait toutefois prématuré pour la Régie de réviser elle-même avant cette étude les marges de fiabilité en énergie du parc de production d'Hydro-Québec Production de 64 TWh sur 2 ans et de 98 TWh sur 10 ans utilisées par le Distributeur.

Montréal, le 2 juin 2017



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)